

**Réseau Billital Marobé**  
**Réseau des Organisations d'Éleveurs et Pasteurs de l'Afrique**



Récépissé N° 2004 215/MATD/SG/DGLPAP/DOASOC

**Adresse :** BP : 10648 Niamey – NIGER    **Tél. :** + 227 20 74 11 99    **Fax :** +227 20 74 11 93

RAPPORT DE MISSION D'APPUI

**Appui au démarrage du système de veille informative  
(mission du 16 au 23 juin 2013)**

**Bertrand GUIBERT (IRAM)**

**Niamey, le 23 juin 2013**





## SOMMAIRE

1. CADRE, CONTEXTE ET DEROULEMENT DE LA MISSION	5
<b>1.1. Objectif, résultats et déroulement de l'appui</b>	<b>5</b>
<b>1.2. Contexte actuel</b>	<b>5</b>
2. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	6
<b>2.1. À propos de l'objectif visé</b>	<b>6</b>
2.1.1. L'objectif affiché a bien été approuvé	6
2.1.2. Considérations générales et recommandations	7
<b>2.2. À propos de l'information à collecter</b>	<b>8</b>
2.2.1. Quels champs d'information à collecter au niveau local ?	8
2.2.2. Comment compléter ce qui existe déjà au niveau local et national ?	8
2.2.3. Les acteurs situés au cœur du mécanisme de veille informative	10
<b>2.3. À propos du traitement de l'information</b>	<b>11</b>
2.3.1. Dispositif de traitement de l'information	11
2.3.2. Modalités de traitement des données	11
<b>2.4. À propos de la diffusion de l'information</b>	<b>12</b>
2.4.1. Quels publics distinguer et quels produits adaptés ?	12
2.4.2. Quelques recommandations	12
<b>2.5. Le montage opérationnel</b>	<b>13</b>
2.5.1. Le mécanisme général et ses principes	13
2.5.2. Les ressources humaines à mobiliser	14
2.5.3. Les préalables à préciser avant la mise en fonctionnement de la veille	14
3. CONCLUSION	15
ANNEXE 1 – DOCUMENTS CONSULTES	16
ANNEXE 2 – CALENDRIER	16
ANNEXE 3 – TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION	17
ANNEXE 4 – GRILLE D'ENREGISTREMENT/RAPPORTAGE	19
ANNEXE 5 – CAHIERS DES CHARGES	20

## ABREVIATIONS

---

AFD	Agence Française de Développement
AGRHYMET	Centre régional du CLISS Agriculture, Hydrologie et Météorologie
AREN	Association pour la redynamisation de l'Élevage au Niger
CILSS	Comité Inter-états de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
COFO	Commission Foncière
CRUS	Conseil Régional des Unions du Sahel
UE	Union Européenne
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
GTP	Groupe de Travail Pluridisciplinaire (inter ministériel et autres acteurs)
IRAM	Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de Développement
ME	Ministère de l'Élevage
ONG	Organisation Non Gouvernementale
RBM	Réseau Billital Maroobé
SAP	Système d'Alerte Précoce
SIG	Système d'Information Géographique
SP	Saison des Pluies
SS	Saison Sèche
UBT	Unité de Bétail Tropical
ZFD	Service civil allemand pour la paix

# 1. Cadre, contexte et déroulement de la mission

## 1.1. Objectif, résultats et déroulement de l'appui

Cet appui a pour objectif d'aider les membres du RBM à définir précisément le contenu, l'organisation et les modalités de mise en œuvre de ce système de veille informative pour qu'il soit efficace, utile et gérable par le RBM.

Le résultat attendu est une conception collective de ce système dans le cadre d'un atelier de travail avec les responsables des institutions membres de RBM.

À l'issue de cet atelier, la mission doit permettre de préciser les principales caractéristiques du système de veille :

- Objectif, nature des informations concernées, architecture du système de collecte des informations, dispositif et modalités de traitement et de coordination, modalités de diffusion des informations, dans le réseau et à destination des acteurs institutionnels et intervenants gouvernementaux, régionaux et partenaires techniques et financiers, ébauche de données sur le budget de fonctionnement du réseau dans le cadre de la collecte des informations et de la diffusion ;
- Redéfinir la période de la phase pilote y compris la capitalisation de la phase pilote ;
- Profil de poste du coordinateur du réseau ;

La mission s'est déroulée du 17 au 23 juin 2013 à Niamey (annexe 2 – calendrier).

## 1.2. Contexte actuel

De nouveaux réfugiés affluent encore ces dernières semaines à la frontière nigérienne et burkinabé. Même si des accords politiques se profilent, de nombreuses exactions se déroulent dans l'ombre et dans l'anonymat jetant les populations pastorales dans une fuite éperdue. Les trois organisations (AREN, CRUS, Tassaght) réunies pour cette construction collective d'un mécanisme de veille ont argumenté ce constat.

Une telle situation ne fait que souligner l'urgence d'activer rapidement un mécanisme de veille et d'alerte permettant la mise en œuvre d'actions efficaces pour soulager les souffrances.

## 2. Constats et recommandations

### 2.1. À propos de l'objectif visé

#### 2.1.1. L'objectif affiché a bien été approuvé

---

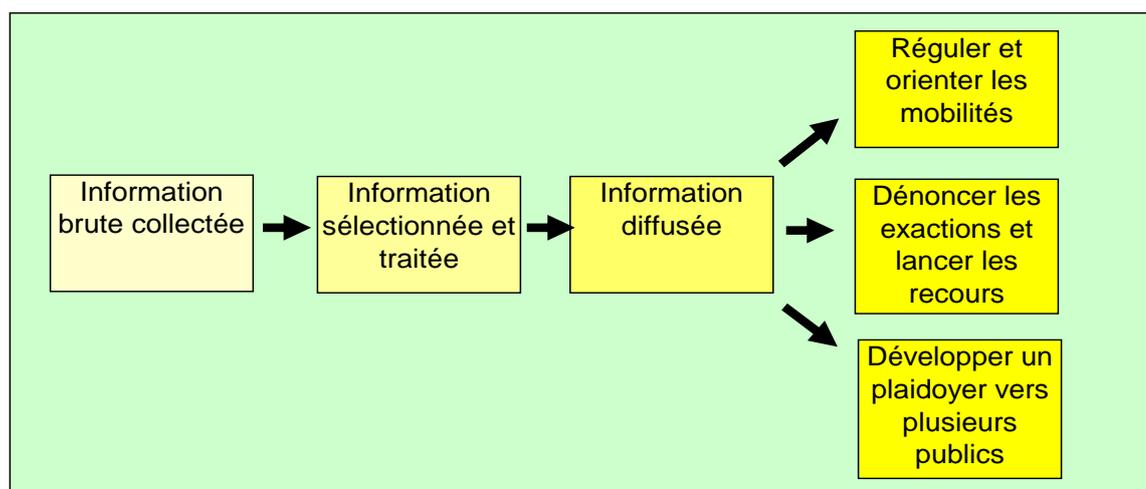
En terme général, l'objectif est de contribuer de manière significative à la promotion de la paix et de la cohabitation pacifique entre les populations locales, les transhumants et les réfugiés, à travers une approche transfrontalière dynamique et concertée.

**L'objectif du dispositif** est que le RBM, AREN, CRUS et Tassaght assurent un suivi proactif de la situation et des menaces vécues par les familles de pasteurs dans les zones transfrontalières pour alerter les pouvoirs publics et déclencher des actions efficaces réduisant les pressions sur les groupes cibles et renforçant les accords sociaux et la viabilité économique.

En termes spécifiques, les trois résultats sont attendus : Il s'agit d'abord d'établir et de faire fonctionner un **dispositif d'observation de la dynamique pastorale** et de la circulation de l'information dans la zone transfrontalière.

Ensuite, en regard de la situation des pasteurs en lien avec les événements du Mali, des **informations majeures sont relayées** rapidement auprès des décideurs et des **organisations en charge de la défense des droits**.

Enfin, il s'agit d'aider les acteurs à **développer** et **mettre en œuvre des stratégies opérationnelles transfrontalières** d'accès aux ressources pastorales, et de minimiser l'impact du conflit armé sur les communautés d'éleveurs pasteurs.



Cette déclinaison de l'objectif du dispositif et des résultats attendus a été entérinée lors de la rencontre du 17 juin entre les trois adhérents présents du réseau (AREN, CRUS, Tassaght) et les partenaires présents.

## 2.1.2. Considérations générales et recommandations

---

Une urgence exprimée par les parties rencontrées est de rester dans l'actualité avec ce système de veille. Comme le rappelle volontiers le Secrétaire Permanent du RBM, Boureima Dodo, l'idée de la veille est venue avant les événements de la crise malienne, mais elle prend une toute autre urgence aujourd'hui.

*Il y a un silence assourdissant face aux exactions qui se perpétuent en milieu pastoral sur les personnes et les biens. La veille informative doit être un des moyens d'agir rapidement pour contribuer à diminuer les souffrances. La seule veille n'a pas d'autre intérêt immédiat que l'action...*

Dans les prochaines étapes, il y a lieu d'afficher clairement l'objectif du dispositif et les trois résultats visés. Cela permettra de rassembler davantage les initiatives au niveau du monde pastoral (fédérer d'autres organisations) mais également au niveau des autres acteurs (collectivités, recherche, ONG). Par exemple, certaines institutions telles qu'AGRHYMET<sup>1</sup>, ou encore le Ministère de l'Élevage du Niger (Direction du Développement Pastoral)<sup>2</sup> ont montré lors des entretiens de fortes attentes vis-à-vis du réseau RBM.

*La démarche du réseau et de ses organisations adhérentes doit être comprise par les autres acteurs et ce, dans les différents pays. Le réseau RBM est attendu par un certain nombre de partenaires étatiques et techniques. Pour lever une réelle dynamique, il y a lieu de transmettre correctement les objectifs de cette veille et diffusion d'informations.*

La dynamique à insuffler doit se comprendre comme un processus progressif qui démarre modestement et progresse régulièrement afin d'acquérir une sérieuse réputation. Il faut donc construire une légitimité avec une information fiable au niveau des connaissances pastorales mais également une réelle promptitude impartiale quant à la dénonciation des sévices, exactions et stigmatisations relevés. La mise en place de la veille et la diffusion d'informations ont un caractère pilote, supposé s'ajuster par le suivi régulier et l'évaluation périodique faits par les membres adhérents. Il reste important que les rencontres des adhérents RBM soient fréquentes au début afin de bien caler le processus qui se veut graduel sur le court terme.

*Le réseau RBM doit mettre en place une veille et une diffusion d'informations d'une manière graduelle qui sera garante du sérieux de l'ensemble des adhérents RBM. Cette attitude facilitera l'acquisition d'une légitimité à l'ensemble du réseau et consolidera l'effort de plaidoyer à l'échelle sous régionale.*

*Il s'agit d'une démarche pilote, ajustable durant les premiers mois, qui poursuit le souci d'être le plus utile aux éleveurs et au plaidoyer général du réseau.*

---

<sup>1</sup> M. Issa Garba, expert agro pastoraliste a souligné clairement le besoin de collaboration lors de notre entrevue du 18 juin.

<sup>2</sup> Cette volonté est prévue dans la stratégie du développement de l'Élevage qui est en voie d'approbation au niveau central.

## 2.2. À propos de l'information à collecter

### 2.2.1. Quels champs d'information à collecter au niveau local ?

---

Les informations venant ou intéressant le monde pastoral sont de nature bien sûr diverses. Parfois des informations jugées mineures peuvent devenir capitales (les exemples de démarrage de conflits partent souvent d'un petit différend). La responsabilité des agents de collecte et de diffusion est donc ici cruciale. Il ne faut donc pas les freiner dans la poursuite d'initiatives de collecte. Il faut également organiser des rencontres entre agents collecteurs afin qu'ils échangent ensemble. Ces rencontres pédagogiques viseront à l'acquisition d'un vocabulaire commun, d'un certain nombre de techniques de collecte et de vérification d'informations à la base. Le système de veille se veut endogène donc la diversité des champs intéressant le monde pastoral n'est pas à restreindre. Le calage des champs d'information se fera par la suite.

*Dans un premier temps, les différents champs du pastoralisme (les éleveurs et leur environnement, les animaux et les ressources en pâturage et en eau) ne sont pas contestables.*

*Le réseau et les structures membres veilleront à former les agents chargés de la collecte et de la diffusion sur la base de compétences communes à acquérir pour harmoniser les démarches de collecte, de tri et de transmission (cahier des charges, feuilles de route de l'agent).*

Sans restreindre les champs d'observation, les agents devront s'efforcer de classer les informations selon les quatre domaines suivants. Il s'agit de distinguer les **situations pastorales** (déroulement des saisons pastorales, production des pâturages, état des ressources en eau, mouvements des éleveurs), **les événements critiques** (conflits de différentes natures, exactions, actions abusives...), **les événements politiques et professionnels** (rassemblements, manifestations, actions politiques, démarches spécifiques engagées par les organisations de pasteurs) et les actions innovantes (nouveau projet, disponibilité d'un nouveau produit zootechnique, prix des intrants type aliment bétail...). Un modèle de grille d'enregistrement est proposé en annexe 4.

*Les agents devront classer les données selon quatre intérêts : situations pastorales, événements critiques, événements politiques ou professionnels, actions ou interventions innovantes. Certains faits peuvent concerner plusieurs intérêts mais l'un d'eux l'emporte. Cela aidera à la réactivité du responsable technique RBM face à l'information reçue et aux arbitrages que cela suppose. L'objet du mail ou du SMS pourrait comporter un code pour ces quatre intérêts différents. Une proposition de grille d'enregistrement est présentée en annexe 4.*

### 2.2.2. Comment compléter ce qui existe déjà au niveau local et national ?

---

Le représentant technique RBM de chaque pays reçoit (et transmet en réciprocité) les informations des agents locaux. Il a un rôle stratégique de régulation et de vérification des informations. Du fait de sa situation, il peut interroger d'autres personnes sur les fondements

d'une information (preuve par triangulation) et ainsi écarter les rumeurs abusives, ou orientées. Il peut donc réajuster l'information avant de la transmettre à RBM, vers le centralisateur.

*Le représentant technique RBM, vérifie, enrichie, nuance l'information reçue des agents locaux et transmet vers le réseau RBM. La transmission est périodique pour les informations courantes, et exceptionnelle car immédiate pour les événements de nature critique.*

La question de la périodicité doit être nuancée durant le déroulement annuel. En effet, les phases cruciales de soudure et de transhumance liées à la pluviosité exigent une périodicité de la quinzaine alors que pour le reste de l'année, la périodicité mensuelle est suffisante. Il est proposé que de mai à septembre le pas de temps des quinzaines (du 01 au 15, puis du 16 au 31) soit retenu comme période de collecte (points focaux) et une diffusion mensuelle.

*Une périodicité mensuelle de diffusion semble être un bon compromis pour débiter.*

*Pour le cas de la saison de la soudure et des pluies, la périodicité de la quinzaine pour la collecte sera vraiment bien plus efficace si le réseau peut en assurer la régularité. C'est bien souvent à cette période que les grandes souffrances se manifestent dans le monde pastoral.*

Plusieurs acteurs nous ont fait part de la volonté d'échanger des données avec le réseau RBM. Les points focaux RBM par pays et le centralisateur devront être présents dans un certain nombre d'instances (Cluster Niger, Réseau des crises alimentaires, réunions AGRHYMET, FAO, etc.). Il s'agit à la fois d'assurer une fonction de plaidoyer mais également de recueillir des données susceptibles d'intéresser les éleveurs, les membres adhérents de RBM, et même les partenaires plus lointains du réseau.

Il est donc contre productif de se lancer dans une exploitation systématique de données quantitatives fournies par l'imagerie satellitaire. Par contre, il serait bien préjudiciable au réseau de ne pas exploiter les données qui permettent de prévenir les crises. À titre d'exemple, dès le début août, AGRHYMET est capable de faire un premier bilan de la campagne et au 30 septembre, il met à la disposition de tout public un bilan définitif de la biomasse à croiser avec les zones de concentration du cheptel. On peut ainsi anticiper l'autorisation de redescente et éviter les conflits sur les différents usages des ressources naturelles (vaine pâture, éteules).

Il faut donc que le personnel en charge du système de veille et de diffusion d'informations s'insère dans les différentes instances décisionnelles ou informatives existantes. Un repérage de ces instances n'a pas pu être réalisé ici mais devra être dressé dès le démarrage du mécanisme de veille.

*L'insertion d'informations diverses ayant pour origine les instituts de recherche ou les universités, par exemple, peut apporter un certain rayonnement au réseau. Cela va engendrer un gain de légitimité dans la mesure où cette information est diffusée avec un effort de retranscription selon les publics visés. Cela implique toutefois que ces informations soient être réécrites en langage adapté afin de viser à l'efficacité dans la transmission de l'information.*

### 2.2.3. Les acteurs situés au cœur du mécanisme de veille informative

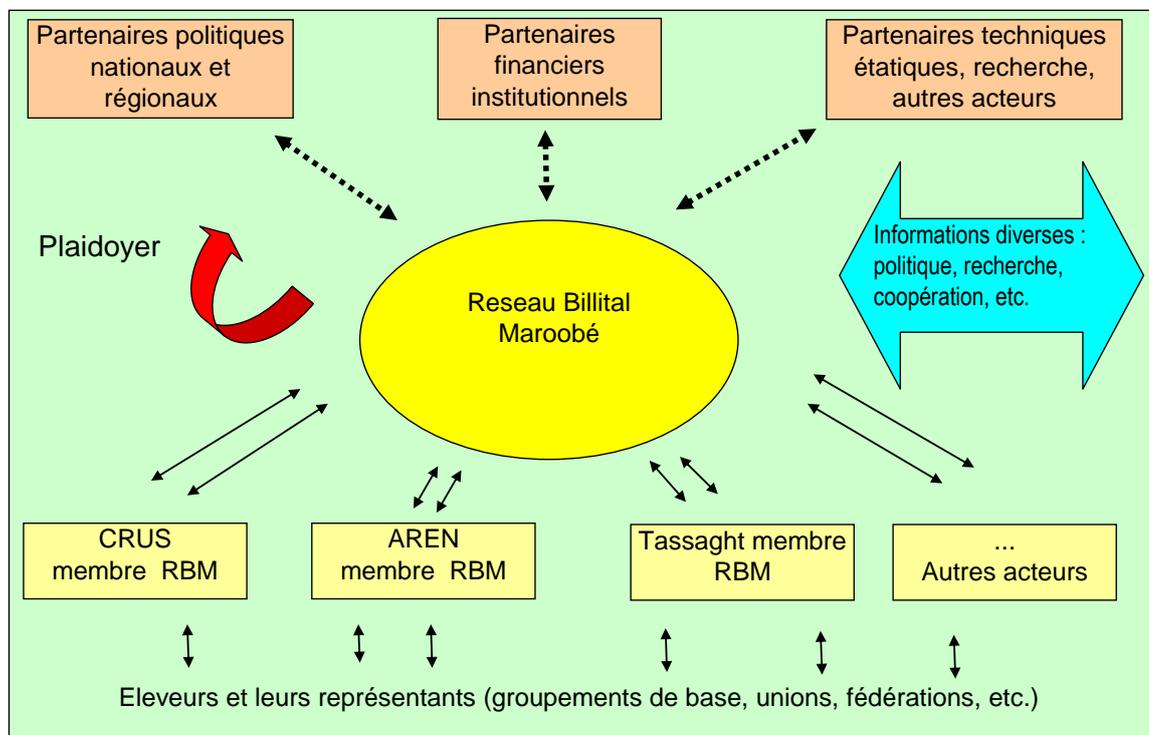
L'action doit débiter sous une forme pragmatique, modeste au début en cernant bien les bonnes collectes d'information. Les premiers pas vont être déterminants dans la force d'entraînement de nouveaux acteurs dans le processus de veille, d'échange et de diffusion dans une perspective d'actions efficaces.

Le paradoxe de cette décennie réside dans le fait qu'il y a beaucoup d'informations disponibles mise à disposition de manière quasi instantanée (téléphonie, internet). Malgré cela, bien des représentants d'éleveurs ou des décideurs ne sont pas bien informés. Par exemple, les lectures de fond de divers rapports, brochures, plaquettes sont peu effectuées.

Le défi de cette proposition d'une veille informative est de faire quelque chose de différent en présentant du contenu issu des groupes de pasteurs (information endogène aux sociétés) sous une forme simple, modulée de manière à toucher un large public.

Le pari est donc de viser une **information authentique et vérifiée**, disponible grâce à la pluralité d'un réseau d'éleveurs **véritablement représentatifs** (les *rougas* légitimes, par exemple) **de la diversité pastorale**. L'accès et la diffusion de telles informations permettront d'améliorer et de légitimer les actions de plaidoyer exprimées au niveau national et régional.

Le schéma ci-après tente d'illustrer les flux d'informations échangés entre les acteurs impliqués dans le monde pastoral.



## **2.3. À propos du traitement de l'information**

### **2.3.1. Dispositif de traitement de l'information**

---

Comme mentionné dans l'étape précédente qui correspond à la collecte, le dispositif de traitement de l'information se situe à plusieurs niveaux, ce qui implique une certaine harmonisation et coordination entre les acteurs.

#### **a) À la base, les agents collecteurs**

À la base, les différents agents collecteurs classifient les informations selon les quatre champs (situation pastorale, événements critiques, événements politiques ou professionnels, actions innovantes). Ils doivent compléter chaque fois la source, la localisation, les témoignages de manière à en faire une information compréhensible et donc exploitable par le point focal.

#### **b) Le point focal RBM par pays**

Au niveau du point focal de chaque pays, une première analyse est faite, incluant une vérification systématique (quelle source ?, qui peut confirmer ?, quelle localisation précise ?, etc.). Le point focal juge alors de la nécessité de compléter l'information lui-même ou avec l'agent collecteur, la négliger ou bien la transmettre au centralisateur du réseau.

#### **c) Au niveau du centralisateur**

Le centralisateur enregistre toutes les informations sur un registre papier et électronique (date, provenance, personnes concernées, classement par catégories). Il lit systématiquement toutes les informations. Selon le classement par catégories, les événements critiques sont immédiatement transmis au Secrétaire Permanent du réseau et à son staff. Le centralisateur peut juger utile de faire préciser par le point focal certains points (photos à prendre, interview à enregistrer, etc.) afin d'illustrer au mieux son futur projet de diffusion. Le produit de diffusion est donc à construire progressivement sous forme d'une maquette support dont l'éditeur -si c'est une version papier- possède déjà la trame standardisée. Trois à quatre jours avant le tirage/diffusion, le centralisateur présentera à un comité restreint de lecture (qui reste à élire) le projet de diffusion. Il prendra ensuite les remarques en compte et ajustera le projet de diffusion. Une ultime relecture sera faite garantissant l'assurance qualité. Sur cette base consolidée, le bon à tirer (BAT) pourra être alors signé par le centralisateur chez le prestataire (cas d'un écrit).

### **2.3.2. Modalités de traitement des données**

---

Cette vision du dispositif est encore théorique. Elle doit se construire sur l'expérience. Des modalités (temps de collecte, durée d'analyse d'un projet de diffusion, etc.) vont se préciser. Il faut viser l'efficacité dans le temps. Pour le centralisateur, le traitement des informations reçues se fera hors du temps de présence dans les différentes instances d'information qui sont également dans son mandat. L'anticipation du traitement de l'information du centralisateur doit se conduire avec efficacité.

## 2.4. À propos de la diffusion de l'information

### 2.4.1. Quels publics distinguer et quels produits adaptés ?

---

Il est important de réfléchir collectivement au **couple produit attendu** et **public cible concerné** (éleveurs, acteurs du développement, autorités nationales et régionales, médias, etc.). Plusieurs possibilités se présentent. Il faut donc faire le tour de table entre les membres adhérents du réseau pour estimer l'intérêt de tel ou tel support.

Il peut être envisagé un support sur la base d'un texte plus ou moins consistant, avec une illustration plus ou moins présente. En cas de tirage papier, le nombre de photos et leur nature (blanc ou noir et couleurs) sont des paramètres déterminants pour le devis (la couleur est quatre fois plus chère que le noir et blanc au tirage).

Il peut être réalisé également le panachage de plusieurs versions en fonction des publics cibles (langues utilisées) et de l'objectif visé (information, plaidoyer argumenté). Par ailleurs, les sites internet doivent être les relais du produit du réseau.

### 2.4.2. Quelques recommandations

---

Il semble à la mission nécessaire de débiter avec une ambition modeste et construire peu à peu d'une manière pragmatique. En effet, il faut travailler sur au moins six mois d'essai de veille, puis faire un bilan ensuite. Une période de six mois doit permettre d'avoir quelques exemplaires d'un produit effectivement diffusé afin d'avoir un retour de la part des publics cibles. Un seul produit d'information présenté en papier et sur internet (et/ou à l'oral par interview) sous forme de bulletin pourrait permettre d'espérer de dégager quelques éléments d'évaluation en fin 2013.

Il faut ouvrir le débat à ce niveau, la courte réunion dans les locaux de CARE n'a pas permis d'aborder ce point. Le produit à créer dépend également du budget disponible.

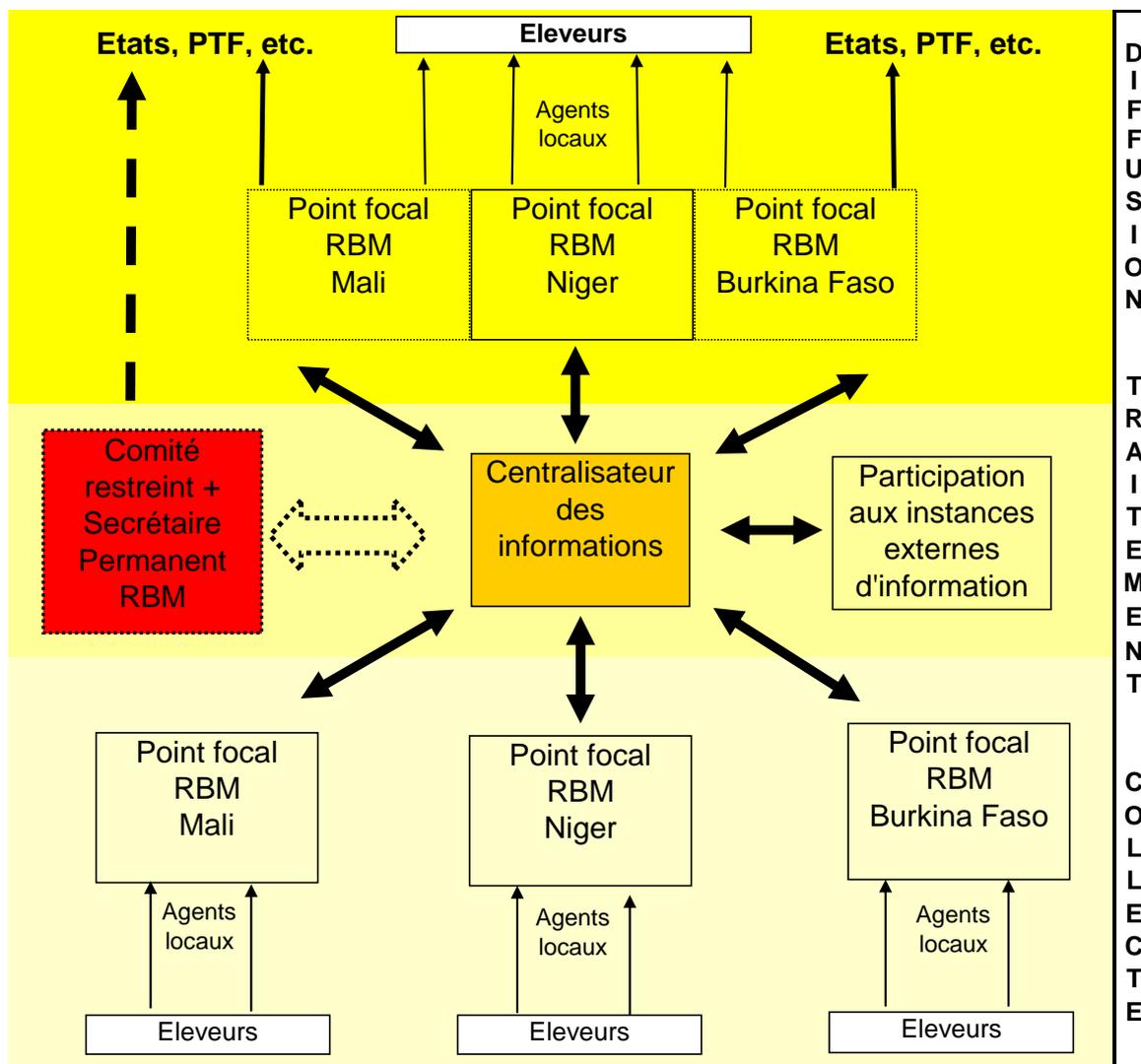
Selon les termes de Boureima Dodo, on peut avoir une bonne collecte mais le traitement et la diffusion sont des choses nouvelles à construire. Les deux dernières étapes (traitement, diffusion) sont fortement liées au professionnalisme dont va faire preuve le centralisateur, et au temps que consacreront les cadres du réseau RBM à un accompagnement de la dynamique dans cette phase d'initiation et de démarrage. Cela pose également la question du profil et du cahier des charges du centralisateur qui doivent être en adéquation avec l'objectif visé (esquisse en annexe 5).

Concernant l'étape finale qu'est la diffusion d'événements critiques, elle doit s'adapter au partenaire identifié, susceptible d'agir rapidement. Le message téléphonique semble le plus adapté en cas d'urgence pour les ONG. Le courrier électronique ou papier reste le meilleur moyen d'interpellation des décideurs (politiques, administration, juristes). En effet, le recours judiciaire nécessite des preuves écrites qui rentreront plus tard en ligne de compte. À ce titre, la fonction d'archivage de la correspondance RBM est importante dans ce type d'initiative.

## 2.5. Le montage opérationnel

### 2.5.1. Le mécanisme général et ses principes

En équipe, il a été établi l'organigramme fonctionnel du mécanisme informatif suivant :

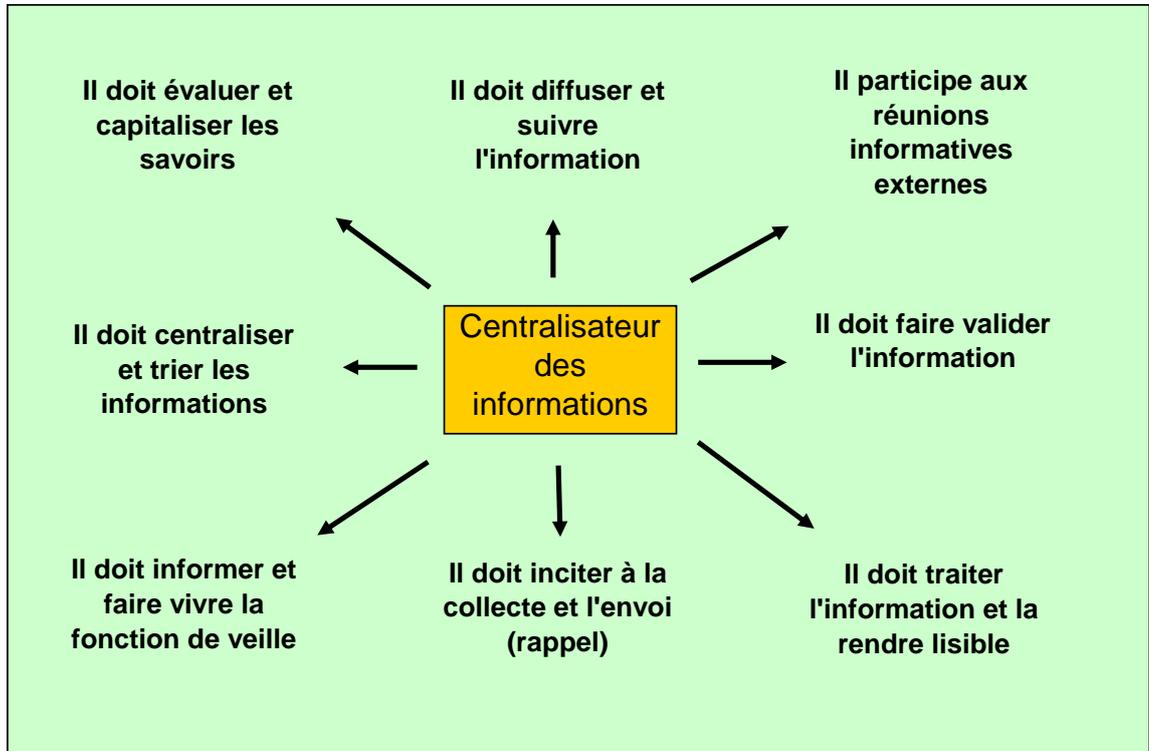


L'information est principalement transmise par le téléphone et l'internet. Pour le téléphone, les points focaux et le centralisateur auront des cartes de crédit disponibles à cet effet. Les agents locaux pourront avertir d'une demande de communication (bip) le point focal qui devra être à l'écoute d'une demande de communication. Les radios locales sont également un relai à la diffusion dans certaines régions en possédant (Nord-Mali, Ouest-Niger) à l'occasion des réunions organisées par les membres ou le RBM au plus près des communautés (langues parlées). Dans les zones critiques ayant trait aux ressources naturelles, certains agents (en plus des points focaux) devront posséder et savoir utiliser les GPS de manière à géo référencer les informations spatiales cruciales (c'est-à-dire savoir localiser un point et non de délimiter une aire). Des formations de type journalistique en direction des agents locaux devraient précéder le démarrage de manière à rendre opérationnel le mécanisme.

### 2.5.2. Les ressources humaines à mobiliser

---

Le centralisateur (un terme plus approprié reste à trouver) a un certain nombre de mandats qu'il doit exécuter. Les principales tâches se trouvent illustrées dans le schéma suivant :



Un cahier des charges (ébauche en annexe 5) doit engager le centralisateur et le réseau. En effet, une grande partie de la réussite de la veille informative dépend du centralisateur. En cas de difficultés, il faut qu'il trouve des points d'appui en interne (cadre du réseau) et en externe (par exemple, appui à la lecture d'imagerie, compréhension d'indicateurs micro économiques comme le rapport bétail/céréale, éclaircissement de notions juridiques, amélioration de la forme d'un texte, etc.).

La question de l'ancrage, ou du positionnement institutionnel, du centralisateur des informations a été posée à la mission. Le réseau est une structure d'ampleur régionale, c'est-à-dire qu'elle répond du mandat donné par les membres du réseau. Sur le plan institutionnel seul un ancrage dans une structure semblable est envisageable (type AGRHYMET, en tant que structure régionale) mais ce n'est pas souhaitable. En effet, le réseau se veut mouvement endogène des éleveurs de plusieurs pays et ne peut donc pas s'allier avec une institution inter étatique sans renier sa base fondatrice.

### 2.5.3. Les préalables à préciser avant la mise en fonctionnement de la veille

---

Une convention devra être pensée entre les points focaux et le réseau RBM. En effet, ceux-ci sont mandatés par le réseau pour une tâche particulière engageant à la fois des moyens et des responsabilités. Il semble en effet important de s'entendre sur de bonnes bases avant de débiter. La dénonciation de certains faits peut amener le RBM à aller en justice pour faire

reconnaître les droits de pasteurs. En ce sens, l'anticipation écrite des devoirs de chacun est une bonne chose. Il en est de même pour le centralisateur qui endosse une responsabilité.

Le budget disponible va certainement conditionner l'ampleur du mécanisme de veille à mettre en place. Il y a lieu d'insister ici sur la nécessité d'une pluralité d'agents pour avoir une information la plus impartiale possible. Cette impartialité sera garante de la légitimité de la veille toute entière et, *in fine*, de la réputation du réseau et de ses membres adhérents.

### 3. Conclusion

Après une mise à disposition des fonds, une chronologie de mise en œuvre du processus de veille est proposée afin de le rendre opérationnel à partir de mi juillet août :

**Fin juin** : Ventilation du rapport d'appui aux membres du réseau pour complément, ajustement, modifications du mécanisme de veille.

**Fin juin/1<sup>e</sup> semaine de juillet** : Ultime concertation avant lancement pour s'entendre sur le produit type, les flux d'informations, les publics visés, le comité de lecture/vérification, les indicateurs de suivi et les autres questions restées en suspend. Cette concertation peut se dérouler à distance (mail, skype) car les débats ont déjà été bien engagés.

**Début juillet** : Recrutement du centralisateur, démarrage des premiers accompagnements, formation des agents collecteurs (regroupés sous l'égide du point focal pays) et équipement fournis aux agents (cartes de crédit et téléphone, GPS par endroits, etc.).

**Mi juillet** : Démarrage effectif du mécanisme de veille (mi juillet sur la base du premier bilan de campagne fait par les différentes instances d'observations et de concertations (Ministères avec les Groupes de Travail Pluridisciplinaire (GIP), SAP, AGRHYMET, CLUSTER, Fusinet, OXFAM, etc.). Point d'information par quinzaine (points focaux).

**Fin juillet** : Élaboration d'un produit type (bulletin par exemple) avec un maquettiste. Discussions avec les institutions cibles de diffusion pour adapter le contenu, le format et la nature des informations de nature à déclencher des actions.

**30 août** : Diffusion du 1<sup>e</sup> bulletin mensuel du mois d'août.

**Fin août/début septembre** : Réunion des points focaux pour ajustement du processus sur la base des premiers échos (auto évaluation et capitalisation des enseignements).

Même si la campagne agricole, avec les données qu'elle engendre, peut être l'occasion de débiter le mécanisme de veille, la dénonciation urgente d'exactions commises sur les civils du monde pastoral doit être le moteur du démarrage de cette initiative collective.

-----

## Annexe 1 – Documents consultés

RBM, *Brève description du projet transfrontalier composante observation et collecte d'information phase pilote*, 2013, 7 p.

-----

## Annexe 2 – Calendrier

Date	Lieux	Activités et personnes rencontrées
16 juin		Voyage et lecture bibliographique
17 juin		Réunion avec les partenaires (SPCR, CAPAN, Ministère de l'Elevage, CARE, ZFD) et des adhérents au Réseau Billital Maroobé (AREN, CRUS, Amadam-Tassaght). Entretien avec Serge Aubague, CT de Care au Niger
18 juin		Entretien avec Hamidi de Tassaght/Amadame, point focal RBM pour le Nord-Mali Entretien avec Cheibou Antarou de l'AREN Entretien avec Boureima Dodo, Secrétaire Permanent RBM Entretien avec Issa Garba, agropastoraliste AGRHYMET Entretien avec Fodé Sanoussi Camara, Directeur du Développement Pastoral Entretien avec Hassoumi Nomaou, Ministère de l'élevage, membre de la commission de l'ébauche de la Stratégie du Ministère de l'Elevage
19 juin		Séance de travail avec Blamah Jalloh et Altiné, cadres du RBM Entretien avec Maman Sani du SPCR Entretien avec Mahamane Moctari du ZFD-GIZ
20 juin		Travail de réaction intermédiaire
21 juin		Travail avec Altiné sur l'approfondissement du mécanisme et les pistes d'ajustements
22 juin		Poursuite du travail de rédaction
23 juin		Transmission du rapport définitif de mission d'appui Voyage Niamey – Paris (dans la nuit)

## Annexe 3 – Termes de référence de la mission

### **Contexte et Justification de l'appui demandé**

Le RBM a initié depuis plusieurs mois, des échanges devant permettre la mise en place d'un dispositif de veille et d'échanges et d'informations en lien avec l'évolution de la situation au Mali et les menaces auxquelles les pasteurs doivent faire face. Pour ce faire, une note conceptuelle a été élaborée et prenait en compte la situation bien avant l'intervention des opérations militaires engagées contre les djihadistes.

Force est de reconnaître que la situation a considérablement évolué, et nous sommes dans la phase de fin de soudure et début d'une nouvelle campagne agropastorale. Tous ces éléments contextuels n'ont pas été pris en compte dans le projet du dispositif actuel.

Ce dispositif de veille s'inscrivant comme une phase pilote dont la périodicité sera précisée doit s'enraciner à la base au sein des organisations membres de RBM dans ses différents pays d'implantation, il doit permettre de rassembler avec souplesse, efficacité et précisions les informations remontants du terrain qui sont ensuite analysées et diffusées par le Réseau. Ces informations sont de nature diverses. Elles concernent sur les situations pastorales (déroulement des saisons pastorales, production des pâturages, état des ressources en eau, mouvements des éleveurs), les événements critiques (conflits de différentes natures, exactions, actions abusives...), événements politiques et professionnels (rassemblements, manifestations, actions politiques, démarches spécifiques engagées par les organisations de pasteurs), actions innovantes...

Des informations additionnelles concerneront aussi le suivi du prix des céréales et du prix des animaux, les zones d'occupation de l'espace pastoral : Occupation de couloirs par les champs, l'accès aux services socio (santé, éducation), la situation des réfugiés/Éleveurs et leur accès à l'aide alimentaire, la proportion des pasteurs qui vivent dans le camp et si possible ceux qui sont hors des camps, La proportion des enfants réfugiés scolarisés et ceux qui sont hors des camps ?

Ces informations analysées au niveau central du RBM feraient ensuite l'objet d'une diffusion aux membres du réseau et des intervenants cibles pour les actions de plaidoyer et de dialogue politique soutenu par le réseau.

### **Objectif et résultats attendus de cet appui**

Dans le cadre de la mise au point opérationnelle de ce réseau de veille informative, le RBM mobilise un appui méthodologique d'IRAM dans le développement pastoral et la sécurisation du pastoralisme en Afrique de l'Ouest.

Cet appui a pour objectif d'aider les membres du RBM à définir précisément le contenu, l'organisation et les modalités de mise en œuvre de ce système de veille informative pour qu'il soit efficace, utile et gérable par le RBM.

Le résultat attendu est une conception collective de ce système dans le cadre d'un atelier de travail avec les responsables des institutions membres de RBM.

A l'issue de cet atelier un document sera produit et présentera les principales caractéristiques du système de veille :

- objectif, nature des informations concernées, architecture du système de collecte des informations, dispositif et modalités de traitement et de coordination, modalités de diffusion des informations, dans le réseau et à destination des acteurs institutionnels et intervenants gouvernementaux, régionaux et partenaires techniques et financiers, Budget de fonctionnement du réseau dans le cadre de la collecte des informations et de la diffusion ;
- Redéfinir la période de la phase pilote y compris la capitalisation de la phase pilote ;
- Profil de poste du coordinateur du réseau ;

### **Organisation de cet appui**

IRAM proposera un agenda de travail et identifiera de concert avec le RBM, les potentiels participants à la rencontre de Niamey. Pour ce faire un expert international sera mobilisé pour cet appui pour une durée de 10 jours à Niamey.

### **Les attentes du RBM**

#### **Durant la période d'appui, IRAM :**

- Assurera la production de la boîte à outils de collecte des données et les modalités de son opérationnalisation ;
- Assurera le suivi et l'assistance pour la finalisation des notes d'information ;
- La capitalisation du processus afin de tirer les leçons et de réfléchir sur les prochaines étapes.

### **Profil de l'expertise à mobiliser**

Un expert pastoraliste ayant une bonne connaissance des contextes et des situations pastorales en Afrique de l'Ouest.

### **Durée et calendrier**

Cette mission d'appui pourrait être mobilisée au cours du 15 Juin 2013 de manière à permettre le démarrage du système de veille.

-----

# Annexe 4 – Grille d'enregistrement/rapportage

Préalable : Il est fondamental de citer les sources de l'information pour légaliser et se protéger.  
Exemple : Fait relaté par M?? Maire de Gouzoureye, le 23/07/13 en présence du sous préfet...  
Exemple : Différends sur un puits avec lieu dit, latitude ? : longitude ? :

Pour un bon enregistrement, l'agent (et le point focal RBM pays) distinguera :

## 1 Les informations sur les situations pastorales en évolution

- 1.1 Information sur les **éleveurs** : concentration et fixation (groupe social), regroupement de campement, dispersion, arrivés de déplacés, réfugiés (origine, nombre, atteintes subies et localisation), transhumants
- 1.2 Information sur les **animaux** : transhumance avec sens de mouvements de troupeaux (nombre ou importance, niveau de tension avec les locaux), épizooties (nombre de cas, diagnostic effectué ou pas, localisation sur un ou plusieurs foyers infectieux).
- 1.3 Information sur les **pâturages** et **l'eau** : Accès à l'eau (niveau de la ressource et parcours, exclusion, prix, condition de l'abreuvement, non respect du droit de la soif)
- 1.4 Informations sur les termes de **l'échange bétail/céréales** et accès à l'aliment bétail

## 2) Les faits ou événements critiques sur les hommes et les troupeaux (urgence !)

- 2.1. **Différends et conflits** de différentes natures (niveau à préciser : insultes, blessures, sang versé, mort (identité, nombre,) conditions et contexte du différend à expliquer
- 2.2. **Exactions individuelles** ou sur un petit groupe sur les pasteurs (nature, parties en opposition, médiateurs, positionnement des autorités...)
- 2.3. **Actions abusives d'une institution**, d'un service, d'un projet, etc.
- 2.5. **Vols, attaques ou séquestration d'animaux** (lieu, nombre, durée, raison affichée)
- 2.6. Événement climatique grave (lieu, fait, nombre, conséquence sur hommes et troupeaux)

## 3) Les événements politiques et professionnels :

- 3.1. **Rassemblements** : cures salées, fêtes de pasteurs (lieux, date, importance)
- 3.2. **Manifestations publiques** générales : foires pastorales, marchés (un fait précis)
- 3.3. Actions **politiques** : visites de ministres, d'ambassadeurs, etc.
- 3.4. **Démarches spécifiques engagées par les organisations de pasteurs** : actions de plaidoyer, prises de position publiques, etc.

## 4) Les actions innovantes et autres thèmes :

- 4.1. Démarrage ou clôture d'un projet
- 4.2. Disponibilité d'une nouvelle offre de produits zootechniques ou autres
- 4.3. Arrivée d'un service : type de vaccinations, durée du séjour du vétérinaire/médecin et circuit, autres services (recensement réfugiés, distribution, etc.)

Remarque : Les mares, les forages, les parcours, les zones de pâture, les marchés à bétail et les camps des réfugiés et des déplacés, les gros campements, les villages, constituent, entre autres, des points de collecte d'information à privilégier.

## Annexe 5 – Cahiers des charges

Le **centralisateur** (un terme plus approprié reste à trouver) aura en charge de :

- De faire vivre le mécanisme de veille en ne ménageant pas son engagement.
- Le centralisateur devra rechercher de l'information sur les quatre champs de collecte distincts : les situations pastorales, les événements critiques, les événements politiques et professionnels et les actions innovantes.
- Le centralisateur devra être en permanence à l'écoute des points focaux en tenant compte rigoureusement des temps de rendez-vous téléphonique.
- Le centralisateur veillera à consulter chaque demi-journée l'adresse du réseau et répondre systématiquement aux messages envoyés.
- Le centralisateur devra archiver tous les messages reçus et envoyés d'une manière chronologique pour en faciliter une exploitation ultérieure (suivi, évaluation et capitalisation du mécanisme de veille).
- Le centralisateur sera tenu de participer aux réunions d'instances diverses ((Ministères avec les Groupes de Travail Pluridisciplinaire-GIP-, SAP, AGRHYMET, CLUSTER, Fusinet, OXFAM, etc.) abordant de près ou de loin la thématique du monde pastoral. À ce titre, il ne se contentera pas de collecter de l'information mais il aura une fonction d'explication de la veille et donc d'un plaidoyer technique sur son rôle dans les instances en question.
- Le centralisateur sera tenu d'informer immédiatement le Secrétaire Permanent du réseau RBM sur tout fait relevant des événements critiques. En cas d'absence du Secrétaire Permanent, il s'adressera à l'intérimaire.
- Le centralisateur sera tenu par une clause de confidentialité sur les informations pouvant porter préjudice au réseau et à ces membres adhérents.
- Le centralisateur ne devra pas ménager ses efforts pour tenir les délais de diffusion du produit (bulletin) en temps et en heure prévus dans le calendrier. À ce titre, il devra anticiper de sa propre initiative pour solliciter des informations auprès des points focaux, les traiter, c'est-à-dire les hiérarchiser, puis les rendre compréhensibles afin de les intégrer dans le support de diffusion.
- Le centralisateur devra respecter la procédure de validation de tirage du produit en transmettant à la relecture systématique toutes les maquettes diffusables. Sans le quitus du Secrétaire Permanent RBM et du comité restreint désigné à cet effet, il ne pourra pas diffuser une quelconque information.
- Le centralisateur sera tenu de ventiler et diffuser largement les produits du mécanisme de veille afin de participer activement au plaidoyer général.

- - - - -

Le **point focal pays du RBM** aura en charge de :

- Le point focal est engagé de faire vivre le mécanisme de veille au niveau du pays.
- Le point focal devra collecter et compléter l'information sur les quatre champs de collecte distincts : les situations pastorales, les événements critiques, les événements politiques et professionnels et les actions innovantes.
- Le point focal devra être à l'écoute des agents de collecte et de toute source complémentaire d'information.
- Le point focal devra archiver les messages reçus et envoyés d'une manière chronologique pour en faciliter une exploitation ultérieure (suivi, évaluation et capitalisation du mécanisme de veille).
- Le point focal aura pour mandat de représenter le réseau aux réunions d'instances diverses ((Ministères, ONG, PTF, etc.) et assurera d'un plaidoyer sur son rôle dans les instances en question. À ce titre, il pourra engager, après avis du réseau, des actions en faveur de la cause pastorale (actions sur les événements critiques, plaidoyer, etc.).
- Le point focal sera tenu par une clause de confidentialité sur les informations pouvant porter préjudice au réseau et à ces membres adhérents.
- Le point focal participera aux réunions du réseau et proposera, en cas de défection ou de mauvais fonctionnement d'une ou de plusieurs agents de collecte, le remplacement afin d'assurer une continuité dans le service informatif.
- Le point focal participera aux efforts de diffusion du produit (bulletin) afin de participer activement au plaidoyer général.

-----